

# FESTIVAL INFLUENCES CARAÏBES 2007

## Appel à courts-métrages

### Fiche d'inscription

#### Film

Titre du film.....  
Durée..... Date de réalisation..... Nationalité du film.....  
Genre :  Fiction  Animation  Expérimental  Documentaire  
Ce film est-il une première œuvre ?  Oui  non  
Format de tournage :  Pellicule  Vidéo Précisez le support :

Résumé du film :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### Réalisateur

Nom..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville..... Pays.....  
Téléphone..... Portable.....  
E-mail : .....

#### Production

Nom.....  
Contact.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville..... Pays.....  
Téléphone..... Portable.....  
E-mail : .....

Le film doit être transmis sur **DVD**. Afin d'identifier clairement votre support, merci d'indiquer : le titre, le réalisateur, la durée sur le DVD.

Bulletin à imprimer et à envoyer dûment rempli accompagné du **règlement signé** et du **DVD** de votre film à Influences Caraïbes, Association Le cri du peuple, 23 rue Gabrielle, 75018 Paris.

## Règlement

Le festival Influences Caraïbes a pour objectif de faire découvrir au plus grand nombre la richesse de la création de la Caraïbe et de ses diasporas. Nous voulons également donner à voir la richesse de la création audiovisuelle. Ce n'est pas une compétition. Les films qui nous auront le plus marqués seront diffusés lors d'une soirée spéciale au Mk2 Quai de Seine / Quai de Loire.

**Article 1 :** Le festival Influences Caraïbes se déroulera du 20 octobre au 17 novembre 2007 à Paris. La soirée de courts métrages aura lieu le 5 novembre 2007 au Mk2 Quai de Seine/ Quai de Loire, 14 quai de Seine, 7 quai de Loire, 75019 Paris.

**Article 2 :** L'appel à courts métrage est gratuit et ouvert à toute personne ayant réalisé un court-métrage n'excédant pas 15 minutes (générique inclus).

**Article 3 :** Le film doit être libre de droits pour la projection lors du festival.

**Article 4 :** La sélection s'effectue à partir des DVD.

**Article 5 :** La date limite de réception des films est fixée au 20 septembre 2007 (cachet de la poste faisant foi).

Tous les documents doivent être expédiés, aux frais du candidat, à l'adresse suivante :

Festival Influences Caraïbes, Association Le cri du peuple, 23 rue Gabrielle, 75018 Paris.

Doivent apparaître clairement sur le support : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail ainsi que le titre et la durée du film.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité quant à la perte, le vol ou la destruction des cassettes pendant le transport des copies.

**Article 6 :** Les films proposés pour le festival Influences Caraïbes seront soumis à une sélection effectuée par le comité d'organisation du festival. Les décisions du comité seront sans appel.

**Article 7 :** Les auteurs des films sélectionnés seront contactés à partir du 5 octobre 2007 afin de nous fournir un support de diffusion de qualité optimale.

**Article 8 :** Les réalisateurs et productions des films sélectionnés s'engagent à transmettre un support de la meilleure qualité possible avant le 15 octobre 2007.

**Article 9 :** Aucun des auteurs des films ne pourra prétendre à une rémunération pour la diffusion de son film.

**Article 10 :** Tous les droits d'auteurs engendrés par une production doivent être pris en charge par le responsable du film. Toutes les sources d'image sont autorisées à l'exception des émissions de télévisées ou de documents soumis à des droits d'auteur pour lesquels le réalisateur n'a pas les autorisations requises.

**Article 11 :** Le festival Influences Caraïbes ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration à la SACEM des extraits musicaux diffusés dans les films.

**Article 12 :** Afin d'assurer la promotion du festival, les productions et ayant droits de l'œuvre sélectionnée donnent leur accord à titre gracieux pour que leur réalisation puissent être, le cas échéant, présentée aux médias et cèdent au festival les droits de reproduction à des fins promotionnelles.

**Article 13 :** Les œuvres diffusées resteront en la possession des organisateurs à des fins d'utilisation promotionnelle pour le prochain festival. Toutefois, aucun usage commercial n'en sera fait. Les copies de diffusion seront restituées sur simple demande écrite aux organisateurs.

**Article 14 :** Les réalisateurs des courts-métrages sélectionnés seront invités à venir présenter leur film à Influences Caraïbes.

**Article 15 :** L'équipe du festival Influences Caraïbes se réserve le droit d'écourter, de suspendre ou de modifier le déroulement du concours.

**Article 16 :** L'envoi d'une œuvre pour participer à cet appel à courts-métrages entraîne l'acceptation du présent règlement

**Article 17 :** Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation du comité organisateur et en dernier ressort aux Tribunaux de Paris.

Date :

Lu et approuvé

Signature